

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

SAS BOTHALEC BEGON– Le Quinquis– 56480 SAINT-AIGNAN

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du lundi 3 février 2020 à 09h00 au lundi 2 mars 2020 à 17h00** en mairie de SAINT AIGNAN concernant le projet présenté par la SAS BOTHALEC BEGON, dont le siège social est situé au lieu-dit «Le Quinquis» 56480 SAINT AIGNAN, en vue de créer à cette adresse une installation de méthanisation de 40 tonnes à traiter par jour.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 12 août 2010 modifié, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de SAINT AIGNAN aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- ***Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00***
- ***Mardi et mercredi : de 09h00 à 12h00***
- ***Jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00***
- ***Vendredi : de 09h00 à 12h00***

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 2 mars 2020 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT AIGNAN
- par lettre adressée au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr